

par le Canadien-National. L'abandon des lignes réduirait de moitié le service actuel de ces deux localités. Rocky Mountain House compte une population de 1,000 âmes environ et perdrait le service du courrier trois jours par semaine. Je ferai observer que l'on n'a pas rendu de témoignage contradictoire.

Puis, M. Farran, du ministère des Postes, continue: "Si l'on fait droit aux demandes, le ministère devra établir un service de transport des lettres par diligence aux endroits privés d'un service de chemin de fer. En général, ce genre de service n'est pas satisfaisant ou régulier en toutes saisons de l'année. Cela incommoderait quelque peu le public intéressé et le ministère. Le transport des lettres par diligence n'est pas nouveau et l'on peut compter que le ministère des Postes essayera pour le moins à procurer un service passablement raisonnable aux localités en question". J'ose dire que le service ne sera pas aussi satisfaisant ou loin d'être aussi satisfaisant qu'il l'était auparavant.

Monsieur le président, je ne veux pas empiéter davantage sur le temps du comité, mais j'estime qu'une responsabilité m'incombe à ce sujet. J'estime que les plusieurs milliers de personnes qui sont allées s'établir de bonne foi dans cette région et qui produisent les choses mêmes dont le Canada a besoin aujourd'hui sous forme d'aliments et ainsi de suite ne devraient pas être abandonnées à l'heure actuelle et ramenées vingt-cinq ans en arrière.

M. Cross a aussi fait cette affirmation: "Quand la Commission est priée d'approuver l'abandon de l'exploitation d'une ligne de chemin de fer l'effet que cet abandon produira sur le public est une des premières questions qui entrent en ligne de compte. L'article 165A de la Loi des chemins de fer et l'article 2 (3) de la Loi du Canadien-National et du Canadien-Pacifique, 1933, impose à la Commission le devoir d'approuver ou de refuser ces demandes d'abandon, et dans l'accomplissement de ce devoir la Commission doit tenir compte des droits et des intérêts en jeu, qui comprennent le public intéressé aussi bien que la compagnie de chemin de fer". Puis, quelques lignes plus loin, il continue: "Compte tenu des faits et circonstances qui se rattachent aux demandes je ne puis en conclure que le fardeau qui pourrait être imposé aux compagnies par suite du maintien de l'exploitation de ces lignes de chemin de fer sera plus considérable que la perte et l'incommodité subies par le public par suite de l'abandon. Je suis persuadé que c'est le public qui y perdrait le plus et en serait le plus incommodé". C'est le commissaire en chef qui fait cette affirmation. Il dit:

"L'embranchement du Canadien-Pacifique est un embranchement profitable et il n'est pas établi que la ligne du Canadien-National ne soit pas également profitable. Le fardeau que les compagnies pourraient subir par suite du rejet des demandes tient au fait qu'elles bénéficieront du profit additionnel qui résulterait de l'économie anticipée. En tout cas, et vu les conditions existantes, j'estime que le fardeau accru qui serait imposé à la collectivité par suite de l'abandon est plus lourd que celui qu'elle ne devrait être appelé à supporter à l'heure actuelle".

C'est précisément ce que je soutiens, monsieur le président. C'est aussi ce que soutiennent des milliers d'autres personnes, non seulement les personnes qui demeurent dans cette région mais des personnes qui estiment que ces citoyens ne sont pas traités équitablement. Il se peut, monsieur le président, que les renseignements dont j'ai saisi le Comité ont été présentés de façon déconseillée. Personnellement, comme je l'ai dit vendredi, je tiens à protester le plus énergiquement possible contre cette ligne de conduite. Je prie le Comité de m'appuyer en demandant au ministre des Transports, et par son entremise au gouvernement,—ceci ne constitue peut-être pas le procédé régulier, je ne saurais dire,—de suspendre cette requête, du moins jusqu'après la cessation des hostilités, et je dis même après cela, à moins que la compagnie qui formule la demande ne présente une meilleure cause qu'elle n'a, à mon sens, présentée jusqu'à présent.